

Le 11 mai 2020,

## Communiqué de presse



### Respirer, respecter !

#### Pour un retour heureux dans les espaces naturels...

Après presque 2 mois d'arrêt de toutes activités et de fréquentation des sites du Verdon, la reprise de certaines activités est permise. En effet, à partir du 11 mai, bien que l'état d'urgence sanitaire soit prolongé jusqu'au 24 juillet, il est possible de pratiquer une activité sportive individuelle en plein air dans les espaces ouverts autorisés, en respectant les règles de distanciation physique et les gestes barrières. Ces espaces concernent les massifs forestiers et les sentiers de randonnée. Néanmoins, l'accès aux plages et aux lacs restent interdit pour l'instant (dans l'attente d'éventuelles dérogations).

Avec le printemps et une alternance de pluie et de beau temps, les paysages du Verdon sont de toute beauté ! Les acteurs du tourisme sont prêts et impatients d'accueillir progressivement tous ceux qui ont été privés de nature et d'activités sportives. Rappelons que les sites naturels ont bénéficié d'une certaine tranquillité pendant ce confinement, il s'agit donc d'y revenir en respectant quelques règles de base :

- **Je suis discret pour respecter la faune** particulièrement sensible au dérangement en cette période de l'année et après plusieurs mois d'absence de présence humaine.
- **Je tiens mon chien en laisse** (attention, les chiens sont interdits dans les réserves naturelles et certains autres sites soumis à réglementation spécifique, je me renseigne avant de partir).
- **En restant sur les sentiers balisés**, je participe à protéger les espaces naturels en limitant le piétinement de la flore et le dérangement de la faune en pleine période de reproduction.
- **Je respecte la propriété de l'endroit où je vais**, la plupart des espaces naturels ne sont pas des espaces publics mais des espaces privés où le passage est toléré.
- **Je respecte le travail des bergers et la présence des troupeaux, en les contournant largement.** Les montagnes du Verdon constituent des espaces pastoraux actifs.
- **Je veille à laisser les milieux naturels comme je les ai trouvés** : je ne ramasse ni fleurs et plantes protégées, ni minéraux ou fossiles. Je rapporte avec moi tous mes déchets.
- **Attention, dès le 1<sup>er</sup> juin nous entrons en période de risque incendie** : je me renseigne avant de partir sur le niveau de risque et l'autorisation d'accès aux massifs.
- **Je n'oublie pas de m'équiper** d'une tenue et de chaussures adaptées et je prends de l'eau avec moi (dans une gourde réutilisable bien sûr !). Je vérifie la météorologie.
- **Dans la nature, comme en ville, je respecte les gestes barrières pour limiter la propagation du COVID-19.**

Nous attirons votre attention sur l'évolution possible des consignes fixées par l'Etat qui seront adaptées à la situation sanitaire de notre territoire.

Pour plus de précision sur les conditions de reprise des activités sportives nous vous invitons à consulter le site du ministère des sports : <http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/reprise-de-l-activite-sportive>

#### Les Parcs naturels régionaux appellent à la vigilance et à la responsabilité collective

Les 9 Parcs naturels régionaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont réputés pour leur nature préservée, la qualité de leur cadre de vie et la beauté de leurs paysages. Camargue, Alpilles, Baronnies provençales, Mont-Ventoux, Luberon, Sainte-Baume, Préalpes d'Azur, Verdon, Queyras sont des sites mondialement connus, prisés pour la pratique d'activités de pleine nature. Ils apparaissent plus que jamais comme des lieux de bien-être et d'évasion. C'est pour cela que les Parcs souhaitent rappeler qu'une pression trop forte sur les espaces naturels peut perturber et endommager les écosystèmes.

Pour en savoir plus : communiqué de presse des Parcs naturels régionaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Les médias font la part belle au Verdon

Ces dernières semaines, nous avons pu voir des reportages sur le Verdon dans les journaux télévisés de grandes chaînes. Le Parc naturel régional du Verdon, contacté en amont pour certains d'entre eux, a essayé d'orienter au mieux les journalistes.

Pour les voir ou les revoir :

- TF1 : JT 20h du 01/05/20  
<https://www.tf1.fr/tf1/jt-we/videos/les-gorges-silencieuses-du-verdon-72732306.html>
- France 3 : JT 12/13 du 02/05/20  
[https://www.francetvinfo.fr/france/provence-alpes-cote-d-azur/gorges-du-verdon-un-lieu-ou-la-nature-a-repris-ses-droits-pendant-le-confinement\\_3945333.html](https://www.francetvinfo.fr/france/provence-alpes-cote-d-azur/gorges-du-verdon-un-lieu-ou-la-nature-a-repris-ses-droits-pendant-le-confinement_3945333.html)
- France 2 : JT 13 h du 07/05/20  
[https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/gorges-du-verdon-une-zone-protgee-apres-de-longues-batailles\\_3953203.html](https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/gorges-du-verdon-une-zone-protgee-apres-de-longues-batailles_3953203.html)
- France 2 : JT 20h du 10/05/20 (à 49 '30)  
<https://www.france.tv/france-2/journal-20h00/1438085-edition-du-dimanche-10-mai-2020.html>

---

**Contact au Parc Naturel Régional du Verdon :**

**Marlène Economidès, chargée de communication - [meconomides@parcduverdon.fr](mailto:meconomides@parcduverdon.fr)**

**Maison du Parc – Domaine de Valx – 04 360 Moustiers-Sainte-Marie - 04 92 74 68 00 [www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr)**